



HAL
open science

Enjeux et tensions à propos du patrimoine mondial de l'Unesco

Chloé Maurel

► **To cite this version:**

Chloé Maurel. Enjeux et tensions à propos du patrimoine mondial de l'Unesco. *Revue d'histoire diplomatique*, 2016, 2016/2, pp.177-192. hal-02586012

HAL Id: hal-02586012

<https://hal.science/hal-02586012>

Submitted on 11 Dec 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Revue 2016 d'histoire diplomatique

Société d'histoire générale et d'histoire diplomatique

N°2

CHLOÉ MAUREL

Le patrimoine mondial de l'Unesco,
objet d'enjeux et de tensions
(de 1972 à nos jours)

Editions A. Pedone 13, rue Soufflot - Paris

LE PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO,
OBJET D'ENJEUX ET DE TENSIONS
(DE 1972 À NOS JOURS)

Depuis 1972, l'Unesco, avec la « convention sur la protection du patrimoine culturel et naturel mondial », a créé sa liste du patrimoine mondial, qui recense des sites estimés d'une valeur exceptionnelle, soit sur le plan naturel, soit sur le plan culturel (ou les deux). Si le classement Unesco ne donne pas droit automatiquement à des aides financières pour protéger ces sites, et si l'Unesco reste impuissante devant les destructions et les dégradations de sites classés, comme en témoignent la destruction des bouddhas de Bâmiyân par les talibans en Afghanistan en 2001 ou celle du temple de Bel à Palmyre en Syrie en août 2015, la liste Unesco du patrimoine mondial n'en est pas moins une réalisation importante de l'organisation, dont le patrimoine est le domaine d'activité le plus connu du grand public, à côté de l'éducation, la science et la culture. Désormais, l'Unesco ne recense plus seulement des sites physiques, mais aussi depuis 2003 le « patrimoine immatériel », et également depuis les années 1990 le patrimoine documentaire de l'humanité avec le registre « Mémoire du monde ». Mais loin d'être consensuel et de favoriser le rapprochement entre les peuples et les individus, comme l'entend l'Unesco, ce classement peut susciter des tensions et des enjeux politiques, géopolitiques, économiques. Pourquoi et comment le classement sur les listes Unesco suscite-t-il des tensions et des effets paradoxaux ? Un panorama des sites et des pratiques classés sur les listes Unesco à travers le monde entier permettra de l'analyser.

La liste du patrimoine mondial de l'Unesco, créée en 1972, est un objet de prestige et de convoitises pour les États, soucieux de faire valoir leurs sites historiques ou naturels et de les promouvoir sur la scène internationale. À cette liste, qui comporte aujourd'hui plus de 1 000 sites, s'est ajoutée en 2003 la liste du patrimoine immatériel, qui rassemble non pas des sites physiques mais des pratiques, traditions, danses, coutumes et savoir-faire traditionnels (1), et qui a été conçue en partie pour contrebalancer le flagrant déséquilibre de la liste précédente, laquelle rassemble une majorité écrasante de sites européens tandis que l'Afrique est gravement sous-représentée. En outre, l'Afrique compte surtout des sites dits « naturels » tandis que l'Europe regorge de sites classés « culturels » (églises, châteaux...), qui sont déjà bien mis en valeur et n'ont pas forcément be-

(1) L'initiative de la création de la liste du patrimoine immatériel revient à la Bolivie qui l'avait proposée dès 1973, soucieuse de protéger notamment le chant traditionnel andin.

soin d'une protection supplémentaire. Enfin, l'Unesco a créé, en 1995, un registre appelé « Mémoire du monde » qui recense des éléments importants, et parfois menacés ou fragiles, du patrimoine documentaire de l'humanité : il protège par exemple une collection de cartes d'Iran remontant pour certaines au XIII^e siècle, les archives architecturales d'Oscar Niemeyer, ou la tapisserie de Bayeux.

Or, ces mécanismes, en apparence consensuels et propres à susciter une appréciation mutuelle des cultures et le sentiment, pour les peuples, d'appartenir à la grande famille de l'humanité et de posséder un patrimoine culturel commun à préserver, entraînent au contraire en bien des cas sinon des conflits, du moins des luttes de pouvoir, ou bien des rivalités qui témoignent que les questions de patrimoine sont détournées à des fins d'enjeux économiques, politiques ou géopolitiques.

L'exemple le plus flagrant est le conflit entre la Chine et le Japon généré par la demande d'inscription sur le registre Mémoire du monde, tout récemment, par le Japon, de 333 lettres de kamikazes japonais de la Seconde Guerre mondiale. Ces lettres d'adieu de ces combattants («kami» signifie en japonais «esprit» et «kaze» le «vent»), adressées à leurs parents avant de se lancer dans leur assaut ultime, reflètent souvent leur fierté de combattre pour ce régime. Or ce régime était impérialiste, raciste, et allié de l'Allemagne nazie ! La Chine a donc protesté, et, en retour, a demandé, et obtenu, l'inscription sur le registre Mémoire du monde d'une somme de documents sur le massacre de Nankin, perpétré en 1937 par les forces japonaises, au cours duquel 300 000 Chinois auraient été tués, ainsi que de la documentation sur le scandale des «femmes de réconfort», originaires de Chine, Corée, Vietnam et d'autres pays d'Asie, qui auraient été forcées à de nombreux rapports sexuels avec les soldats japonais. Ainsi, le registre Mémoire du monde est devenu le théâtre sur lequel s'est déplacé l'affrontement Chine/Japon, lequel se matérialise par ailleurs par le conflit autour de la souveraineté sur les îles Senkaku. La mémoire de la Seconde Guerre mondiale est un sujet sensible pour ces deux pays, et le fait que plusieurs premiers ministres japonais, dont l'actuel, Shinzo Abe, soient allés se recueillir au sanctuaire de Yasukuni dédié aux soldats morts pour l'empereur pendant la Seconde Guerre mondiale, parmi lesquels reposent plusieurs criminels de guerre, atteste du tournant révisionniste du Japon, et exacerbe les tensions sino-nippones.

Ce cas contraste avec un autre classement, concernant le Japon : le dôme de *Genbaku* (dôme de la bombe atomique) à Hiroshima, l'un des rares bâtiments restés intacts après le largage de la bombe atomique le 6 août 1945. Il a été inscrit sur la liste du Patrimoine mondial de l'Unesco en 1996. C'est devenu un lieu de mémoire central dans la civilisation japonaise, visité par des foules d'écoliers. Un mémorial de la paix y a été édifié par l'architecte Kenzo Tange, qui a planifié la reconstruction de la ville selon une rigueur très symétrique. À côté, le parc de la Paix comporte un ensemble de sculptures fortement symbolique, qui participent d'une nouvelle logique patrimoniale. Deux ponts le relient, appelés *Tsukuru* (construire) et *Yuku* (partir). Le dôme de la bombe atomique de Hiroshima est l'exemple même d'un site symbolisant la condamnation de la guerre et la re-

cherche de la paix, ce qui correspond à la mission de l'Unesco (2). Mais un tour d'horizon des sites classés sur la liste Unesco laisse apparaître de nombreux exemples de tensions générées par le classement.

Plusieurs cas illustrent le caractère sensible des mécanismes de protection du patrimoine mis en place par l'Unesco. En bien des cas, la notion de patrimoine culturel mondial a été détournée de son but officiel, et a été utilisée comme un outil touristique, ou à des fins politiques et économiques. L'anthropologue David Berliner, étudiant les politiques patrimoniales de l'Unesco à Luang Prabang (Laos), lieu classé au patrimoine mondial, parle d'« unescoïisation » de cette petite ville ; il montre qu'une conséquence paradoxale de la protection accordée par l'Unesco est l'intense « mise en tourisme du lieu : les restaurants, hôtels, salons de massage se multiplient dans le centre ville, au détriment de son authenticité ». Et cette mise en tourisme s'accompagne d'une sorte de mise en scène de traditions idéalisées, qui ne correspondent pas toujours à la réalité historique. « Tout se passe donc comme s'il s'agissait de préserver Luang Prabang de manière quasi chirurgicale, pour la conserver intacte « avec son âme », un écomusée dont on pourrait idéalement contrôler les changements sociaux et culturels », le « business de la nostalgie » plongeant les touristes dans un passé idéalisé ; certains éléments de ce passé sont gommés comme les épisodes de la guerre du Vietnam. « La sélection du patrimoine par l'Unesco contribue à gommer certaines réalités historiques, en redéfinissant notamment la présence coloniale française dans la ville comme une « fusion de traditions culturelles », oubliant en cela les mécanismes de domination politique et économique du joug colonial ». En revanche, il faut noter comme aspect positif que « la grande majorité des habitants de la ville s'accordent à reconnaître que leur vie a changé très positivement depuis dix ans », depuis l'inscription du lieu sur la liste du patrimoine mondial. « Tous manifestent de la fierté à l'idée que leur ville soit reconnue internationalement, et que des touristes viennent y dépenser leur argent » (3).

David Berliner montre aussi que les effets du classement Unesco diffèrent selon les lieux : ainsi, contrairement à Luang Prabang, où le passé colonial est idéalisé, à Fès, ville impériale marocaine classée en 1981, les références au patrimoine colonial ont été gommées lors du processus de patrimonialisation. Les bâtiments de la ville nouvelle construite sous la colonisation française « ne font l'objet d'aucune protection patrimoniale, mais souffrent plutôt d'abandon et de destructions ». On met plutôt en valeur le statut de ville impériale sous plusieurs dynasties, ancienne capitale du pays, créée au VIII^e siècle (4).

(2) Murielle Hladik, « Trace(s) du paysage. Monuments et “lieux de mémoire” au Japon », *Sociétés et représentations*, 2006/2 n° 22 | p. 104-119.

(3) David Berliner, « Perdre l'esprit du lieu. Les politiques de l'UNESCO à Luang Prabang (Laos) », *Terrain*, n° 55, 2010.

(4) David Berliner, « Les hyper-lieux patrimoine mondial », *Gradhiva*, 2013/2, n° 18, p. 124-145.

Parfois, comme en Afrique, le résultat de l'inscription d'un site sur la liste du patrimoine mondial peut être négatif. Ainsi, comme l'a analysé Susan Keitumetse, s'intéressant au village de Tlokweg au Botswana, l'inscription sur la liste peut sortir le site de son contexte socio-culturel (5). De même, S. Cousin et J.-L. Martineau ont analysé l'instrumentalisation des coutumes, des traditions et du patrimoine provoquée par l'inscription sur la liste du patrimoine mondial. Dans leur étude sur le « bois sacré » de Osun Osogbo (forêt sacrée sur les rives de la rivière Oshun en périphérie de la ville d'Osogbo, dans l'État d'Osun au Nigeria, inscrit sur la liste du patrimoine mondial depuis 2005), ils montrent l'importance des actions de lobbying, avec des enjeux politiques et économiques. Dans ce cas précis, le but politique était de donner à la nouvelle capitale de l'État d'Osun un ancrage historique, dont elle manquait, contre la ville rivale d'Ife-Ife, plus ancrée dans l'Histoire. L'inscription du bois sacré d'Osun Osogbo est le résultat de près de quinze ans d'efforts de l'État d'Osun pour se construire une légitimité historique et culturelle. Par sa liste du patrimoine mondial, l'Unesco apparaît comme un outil de légitimation. Le problème est que par ce système, la culture peut être manipulée, instrumentalisée à des fins politiques ou économiques (6).

Les effets du classement de sites sur la prestigieuse liste du patrimoine mondial peuvent avoir des effets négatifs pour une partie de la population. Ainsi, à Panama-City, le classement sur cette liste en 1997 du quartier historique, le Casco Antiguo, a entraîné la relégation des plus pauvres vers la périphérie, parallèlement avec la mise en tourisme de ce quartier central. Le Casco Antiguo, qui au moment de son classement était un quartier « décati, paupérisé et interlope », a fait l'objet d'une transformation en profondeur : « pavement des rues, enfouissement du réseau électrique, rénovation de l'éclairage urbain, construction d'un parking surveillé » : cela a entraîné une brutale éviction des classes populaires; leurs portes et fenêtres ont été murées pour les expulser, tandis que le quartier était restauré et se gentrifiait, jusque vers le quartier de taudis du Chorillo. Une rue, toujours gardée par des policiers, sépare ces deux mondes. La ville et notamment le quartier de Casco Antiguo sont maintenant investis par de riches étrangers, Nord-Américains et Colombiens, qui rachètent les plus belles bâtisses de l'époque coloniale avant de les revendre à la découpe. Ils multiplient ainsi par cinq ou dix leur investissement. Le tourisme a augmenté de façon exponentielle depuis le classement du site sur la liste de l'Unesco: les touristes internationaux à Panama étaient 421 000 en 1997, ils sont plus de 1,6 million en 2014. Mais il en résulte une standardisation de l'espace urbain et une polarisation des inégalités : entre quartiers dans la ville, comme en termes de qualité de logement entre pauvres et riches (7).

(5) Susan Keitumetse, « UNESCO 2003 Convention on Intangible Heritage: Practical Implications for Heritage Management Approaches in Africa », *The South African Archaeological Bulletin*, South African Archaeological Society, Vol. 61, n° 184, décembre 2006, p. 166-171.

(6) Saskia Cousin et J.-L. Martineau, « Le festival, le bois sacré et l'Unesco. Logiques politiques du tourisme culturel à Osogbo (Nigeria) », *Cahiers d'études africaines* 2009/1-2, p. 342-358.

(7) Allan Popelard et Paul Vannier, « Panama sans les Panaméens », *Le Monde diplomatique*, juillet 2015, p. 12.

Un autre exemple montre comment l'inscription sur la liste du patrimoine mondial peut fausser l'authenticité d'une culture et la dévoyer. En Chine, le classement sur cette liste de la vieille ville de Lijiang, au Yunnan, l'une des régions les plus pauvres dans le Sud du pays, a entraîné un essor phénoménal de l'industrie touristique, alors qu'auparavant le tourisme y était quasi inexistant. C'est une conséquence frappante de l'obtention du label Unesco. À partir des années 1990, le tourisme est devenu l'activité principale dans cette ville qui remonte au XIII^e siècle, surnommée la « ville des ponts » car elle est sillonnée par de nombreux canaux traversés par 354 ponts. De 1997 à 2007, le nombre de visiteurs y est passé de 1,2 million à 4,6 millions, engendrant de forts revenus (8). Lijiang, peuplée par une importante minorité naxi, l'une des nombreuses minorités ethniques de Chine, est essentiellement fréquentée par des Chinois han. Une conséquence de cette mise en tourisme du lieu est la « politisation » et la « marchandisation » de l'identité naxi. Le tourisme à Lijiang est un tourisme « ethnique ». Avec la mise en tourisme du lieu, une ville nouvelle s'est développée aux portes de la vieille ville, tandis que cette dernière s'est transformée progressivement en ville-musée vouée au marché touristique, où l'on peut acheter vêtements naxi, viande de yak séchée, accessoires en cuir, remèdes composés à partir de plantes... La culture des naxi, appelée « culture dongba », est en effet très riche, sur le plan artisanal, scientifique, intellectuel et artistique. Cela a d'ailleurs conduit l'Unesco, en 2003, à classer les manuscrits anciens de la littérature dongba sur le registre Mémoire du monde. Cette littérature est en effet remarquable de même que le système d'écriture, de plus de 2 000 caractères, inventé par les ancêtres des Naxi en utilisant des pictogrammes spéciaux pour exprimer leurs coutumes et transcrire leurs écrits. Or, cette culture est menacée de disparition. Le classement Unesco et la mise en tourisme de la ville de Lijiang ont abouti à des effets paradoxaux : d'un côté, la culture dongba et le peuple naxi ont été revalorisés, alors que sous le maoïsme cette ethnie était considérée comme « arriérée » et « primitive ». On observe d'ailleurs que les autorités chinoises ont fait en sorte que ce soit l'écriture dongba qui soit mise en avant, et non pas la religion dongba empreinte de chamanisme, car dans la constitution chinoise, la liberté religieuse est assortie de conditions limitatives et restreinte aux seules authentiques « religions », séparées de la « superstition ». On assiste ainsi à une véritable réinvention de leur tradition par les Naxi, dont ils sont amenés à minimiser l'aspect religieux afin de permettre une présentation « politiquement correcte » et valorisante de leur culture. L'Institut dongba, créé pour traduire les textes traditionnels dongba en mandarin, permet de préserver cet héritage culturel, mais en même temps les traductions modifient la tradition orale initiale.

(8) Frédérique Guyader, « Tourisme de masse et représentations au centre d'articulations identitaires dans le comté de Lijiang (enquête) », *Terrains et travaux*, ENS Cachan, 2009/2, n° 16, p. 55-76.

D'un autre côté, le tourisme « ethnique » généré par le label Unesco est au cœur d'un enjeu économique. Il est fondé sur l'exploitation de représentations que les touristes han entretiennent au sujet des Naxi. Ces représentations donnent lieu à une sorte de « disneylandisation » ou « unescoïsation » de la culture naxi : ainsi, le gouvernement local de Lijiang impose aux personnes ayant un commerce à Lijiang le port du costume naxi par les employées, qui ne sont en fait pas toutes des Naxi. De même, tous les noms des boutiques et restaurants portent le terme « naxi » ou le terme « dongba ». Les symboles de la culture naxi prolifèrent dans le centre de Lijiang. Tout ce qui est vendu est naxi : bijoux, danses, objets, nourriture... Si les Naxi peuvent en tirer une fierté liée à leur appartenance à cette minorité (autrefois méprisée), ainsi qu'au sentiment, nouveau, d'un pouvoir économique très fort, le processus débouche aussi sur un dévoiement de la culture naxi, qui est entièrement reconstruite selon la manière dont les « han » la conçoivent. Comme l'analyse Frédérique Guyader, « la venue en nombre des touristes a créé un sentiment d'étrangeté chez les Naxi, qui se sentent métamorphosés. L'invasion de leur ville va de pair avec le sentiment d'une menace identitaire », au point qu'ils ont le sentiment « de ne plus se sentir chez eux » (9).

En Chine, comme le montre cet exemple, le classement de sites au patrimoine mondial a développé massivement le tourisme. Le tourisme était dévalorisé sous Mao, considéré comme un attribut bourgeois et signe de décadence. Mais depuis les années 1990, il a le vent en poupe. Le développement du tourisme à Lijiang, mais aussi dans la vallée de Jiuzhaigou, reconnue comme patrimoine naturel mondial en 1992, est exponentiel. Dans la vallée de Jiuzhaigou, il a suscité la création de 120 hôtels avec faux temples tibétains et halls en marbre, et des centres commerciaux. Selon les autorités, le développement du tourisme dans cette vallée excentrée permet de développer une région pauvre et « peu civilisée », peuplée de minorités. Récemment, le gouvernement y a créé des « zones expérimentales pour la réduction de la pauvreté par le tourisme », qui font partie d'un grande « stratégie de développement du grand Ouest » chinois, lancée en 1999. Mais la création de centres commerciaux et de bâtiments touristiques tous azimuts, qui peut même aller jusqu'à la construction de « faux » villages typiques, est-elle compatible avec la préservation de l'authenticité des sites historiques ? (10)

Un autre cas montre comment le classement sur la liste du patrimoine mondial entraîne des conflits entre une appropriation privée par les plus riches et une appropriation collective et identitaire par tous les habitants de la ville. Il s'agit du classement d'une portion de la ville de Valparaiso, principal port du Chili, en 2003. Il s'agissait en particulier de protéger les *ascensores* (funiculaires) de cette « ville

(9) *Ibid.*

(10) Joana Breidenbach et Pál Nyíri, « "Our Common Heritage" New Tourist Nations, Post-"Socialist" Pedagogy, and the Globalization of Nature », *Current Anthropology*, vol. 48, n°2, avril 2007, p. 322-330.

aux 44 collines ». Ces 15 funiculaires, construits dans les années 1880, sont un témoignage de la période de l'industrialisation de cette ville, au XIX^e siècle. Cinq d'entre eux sont publics, et dix privés. Mais leurs propriétaires s'en désintéressent, ils sont vétustes et souvent hors service, alors qu'ils pourraient être utiles, notamment aux catégories populaires. La raison tient à leur faible rentabilité et à leur endettement : destinés à l'activité commerciale de transport de passagers, ils ne bénéficient pas de l'exemption d'impôts locaux prévue par la loi sur les monuments nationaux de 1970. Leurs propriétaires veulent les mettre en vente. Ces funiculaires génèrent ainsi des contradictions : « au niveau *matériel*, ce type de « monument historique » a une fonction de service public qui s'oppose à l'impératif de rentabilité immédiate ; il a aussi une valeur *immatérielle*, c'est-à-dire sociale et symbolique, sur laquelle les acteurs en présence s'opposent de multiples manières. » Ainsi, le patrimoine est pris entre des intérêts économiques opposés : d'un côté, la conception de l'État chilien, néolibéral, qui impose la logique de la rentabilité, et de l'autre, l'intérêt des usagers, qui n'est pas écouté, et l'intérêt patrimonial (ces ascenseurs étant des « lieux de mémoire » du passé historique de la ville). La logique néolibérale transforme en marchandise des biens patrimoniaux seulement perçus en fonction de leur rentabilité.

Mais alors pourquoi le Chili et la ville de Valparaiso ont-ils voulu faire classer ces funiculaires ? En fait, c'est après un premier rejet par l'Unesco de la proposition de classement de la ville en 2001 (le projet était centré sur la beauté de la baie de Valparaiso), que le gouvernement a choisi de présenter une nouvelle candidature, mettant opportunément cette fois l'accent sur l'aspect historique de l'architecture de la ville, et sur les funiculaires, symboles de l'intégration du Chili dans le système économique et industriel mondial du XIX^e siècle. Cette candidature a abouti, et Valparaiso a été classée comme « témoignage exceptionnel » de la première mondialisation.

Dans un contexte de polarisation des inégalités dans la ville, qui compte 25 % de pauvres, le maire de droite, Jorge Castro, souhaiterait que l'État rachète les *ascensores* privés, situés dans les quartiers touristiques, en vue de les concéder à des entreprises qui les restaureraient et les mettraient en valeur, pour les destiner en priorité aux touristes, mais cette solution est refusée par l'Association des usagers. La logique du profit, appuyée sur celle du tourisme, s'oppose à la logique du service public, qui voudrait que tous les *ascensores* soient remis en état et gérés par la municipalité pour permettre aux habitants des quartiers pauvres, sur les collines, de pouvoir plus aisément se déplacer (11).

(11) Maximiliano Soto, « Les paradoxes de la mise en valeur des ascensores (funiculaires) de Valparaiso : le conflit entre patrimonialisation matérielle et immatérielle », *L'Homme et la Société*, 2014/1, n° 191, p. 139-156.

Un autre exemple de site classé révèle que, bien souvent, les populations elles-mêmes sont absentes du processus de patrimonialisation. Il s'agit de l'architecture de la reconstruction au Havre : les bâtiments qui ont été reconstruits suite à la destruction de la ville au cours de la Seconde Guerre mondiale, œuvre de l'architecte Auguste Perret, ont été classés sur la liste du patrimoine mondial en 2005. C'est, comme l'analysent Maria Gravari-Barbas et Cécile Renard, « un exemple intéressant d'une patrimonialisation orchestrée par les experts (nationaux et internationaux) et le pouvoir local : les premiers étant conscients de la valeur intrinsèque de l'œuvre de Perret et de la place qu'elle occupe dans l'histoire de l'architecture contemporaine ; les seconds étant persuadés que l'inscription du Havre pourrait permettre de disposer d'un outil de valorisation et de reconstruction identitaire de cette ville-martyr ». Il s'agit d'un processus de patrimonialisation « *top-down* », résultant d'une dynamique portée par des acteurs extérieurs et instrumentalisée par le politique. Les résidents eux-mêmes n'y ont joué qu'un rôle marginal (12). Depuis la reconstruction, les habitants appréciaient peu l'architecture de la ville, surnommée « Stalingrad-sur-Mer », traversée par la « Staline-allée ». Le Havre a d'ailleurs servi plusieurs fois au tournage de films montrant des villes du bloc soviétique. Le classement Unesco a-t-il changé ce regard ? A-t-il impulsé une logique patrimonialisante de type « *bottom-up* » ?

Le classement sur la liste Unesco, loin d'aller de soi, est l'aboutissement d'un long processus. Il résulte de longues démarches menées par les édiles havrais, assistés par des experts, et fortement appuyés par l'État français. Le cas du classement du Havre est important car il s'agit de la première ville reconstruite sur un plan moderne à être incluse sur la prestigieuse liste de l'Unesco. Il a fallu un véritable effort de lobbying pour obtenir ce classement. En effet, le Comité du patrimoine mondial tend à être aussi sélectif et exclusif que le Comité Olympique ; il reçoit des propositions de plus en plus nombreuses « et de mieux en mieux formulées et argumentées ». Le label Unesco « représente une marque à haute valeur rajoutée, souvent instrumentalisée en ce sens ». Dans le cas du Havre, observent Maria Gravari-Barbas et Cécile Renard, « la reconnaissance internationale est adressée aussi, par un effet de miroir, à la population locale en tant que moyen de (re)construction d'une identité forte ». Le classement a eu pour effet symbolique de réconcilier la population havraise avec l'architecture de la ville, autrefois décriée et critiquée.

Depuis l'inscription au patrimoine mondial, plusieurs actions ont été menées pour susciter le tourisme dans la ville. Ainsi en 2005, la ville a préempté un appartement d'un immeuble Perret et l'a transformé en appartement-témoin, qui a été visité, en 2009, par plus de 10 000 personnes. Mais ces stratégies de patrimonialisation émanant toujours « d'en haut », et sans réaction positive « d'en

(12) Maria Gravari-Barbas et Cécile Renard, « Interroger les processus de valorisation des espaces urbains. Une patrimonialisation sans appropriation ? Le cas de l'architecture de la reconstruction au Havre », *Norois*, n° 217, (2010/4).

bas », risquent à terme de s'essouffler, comme l'observent les deux chercheuses qui ont étudié le site. En effet, « le label Unesco ne semble pas réellement assimilé par les visiteurs ».

« Les plus curieux et désireux de comprendre l'inscription du patrimoine Perret sont sans nul doute les visiteurs qui ont connu Le Havre « avant », c'est-à-dire qui sont venus une première fois au Havre il y a vingt à trente ans, alors que la ville était en rejet du centre-ville moderne. Une touriste allemande raconte que lors de son accueil dans une famille havraise, il y a vingt ans, ses hôtes lui ont montré la plage mais ont évité le centre reconstruit, jugé peu valorisant. Pour elle, comme pour plusieurs autres visiteurs, l'annonce de l'inscription est apparue en contradiction avec leur représentation de la ville et a suscité un intérêt ».

Ce changement de conception peut s'observer aussi dans les guides touristiques : « au cours des années 1990 et 2000, les guides utilisent les mêmes descriptions peu valorisantes et l'on ne remarque pas d'évolution du discours. (...) Après 2005 et la labellisation Unesco, on remarque un changement radical dans le ton et l'enthousiasme déployés à propos de la ville. Ainsi, alors qu'en 1994, comme en 1999, le *Guide du routard*, suggère simplement de regarder la ville “avec réalisme, un brin de condescendance et, à défaut d'une âme, [de lui découvrir] un cœur”, en 2004 il déclare que la ville “mérite un effort mais aussi un détour !” et finit en 2009 par conseiller “un détour prolongé” ».

Ainsi, l'inscription au patrimoine mondial apparaît comme un vrai catalyseur pour le tourisme et un moteur d'un changement de regard sur le site, mais souvent, comme le montre le cas du Havre, elle est le produit d'une approche uniquement « *top-down* ».

Un autre exemple confirme cette observation. C'est le cas de l'inscription au patrimoine mondial du massif de l'Ukhahlamba-Drakensberg en Afrique du Sud. Ce massif montagneux, culminant à 3 400 mètres et situé à la frontière entre l'Afrique du Sud et le Lesotho, est inscrit sur la liste du patrimoine mondial en tant que bien mixte, c'est-à-dire à la fois « naturel » et « culturel », depuis 2000 (13). Ce qui est intéressant est l'effort pour classer ce site non seulement comme « naturel », mais aussi « culturel ». En effet les sites classés en Afrique sont souvent des sites « naturels », l'Afrique manque de sites « culturels » sur la liste Unesco. C'est le patrimoine d'art rupestre de ce massif, composé de plus de 600 sites d'art rupestre remontant pour certains à 3000 avant notre ère et pour les plus récents au XIX^e siècle, œuvre des chasseurs-cueilleurs San, qui a motivé le classement « culturel ».

En effet, il a été mis en valeur, dans le dossier de candidature, que « l'art rupestre du Drakensberg constitue le groupe le plus important et le plus dense de

(13) Mélanie Duval, Benjamin W. Smith, « Inscription au patrimoine mondial et dynamiques touristiques : le massif de l'Ukhahlamba-Drakensberg (Afrique du Sud) », *Annales de géographie*, 2014/3 n° 697, p. 912-934. L'analyse du classement de ce site est tirée de cet article.

peintures rupestres au sud du Sahara », et que « le peuple San a vécu dans la région montagneuse du Drakensberg pendant plus de quatre millénaires, laissant derrière lui un corpus exceptionnel d'art rupestre qui met en exergue son mode de vie et ses croyances. » Ces aspects ont été ajoutés au caractère de beauté naturelle du site, qui « s'exprime dans ses contreforts de basalte vertigineux, ses arrière-plans incisifs et spectaculaires et ses remparts de grès dorés ». L'inscription au patrimoine mondial, long processus entamé en 1994, marque donc un élargissement du spectre patrimonial, avec la prise en compte des sites d'art rupestre.

La candidature du site et le processus de classement se sont déroulés parallèlement à l'abrogation de l'apartheid en 1994. Le pays était en pleine recomposition, avec la montée en puissance du thème de la « Renaissance africaine », appelant à un renouveau social économique et politique intégrant la dimension « indigène » des peuples africains (14).

L'art rupestre, pratiqué par les populations San (ou Bushmen), est, depuis la fin de l'apartheid, de plus en plus approprié par l'État et par les édiles comme un symbole important, et vu comme un pont entre le passé et le futur. Ainsi, on peut voir apparaître des dessins issus de ces peintures rupestres sur différents supports commerciaux ainsi que sur des objets politiques et symboliques. « Ainsi, dès novembre 1993, le nouveau drapeau olympique sud-africain comporte des éléments issus de peintures rupestres et en 2000, le blason national est redéfini, avec en son centre deux personnages issus d'une peinture rupestre » (15). On voit donc que l'inscription du massif de l'Ukhahlamba-Drakensberg au patrimoine mondial participe de la construction plus générale d'un patrimoine national commun.

De plus, le développement du tourisme est alors vu, dans ce pays en pleine reconstruction, comme un moyen de réduire les inégalités socio-économiques héritées de l'apartheid. En effet, historiquement, le tourisme en Afrique du Sud s'est développé pour les blancs par les blancs. Le nouveau gouvernement post-apartheid, soucieux de construire la nation « arc-en-ciel » sur des bases plus égalitaires, entend utiliser le tourisme pour revaloriser la population noire. Ainsi, l'inscription de ce massif et de son art rupestre au patrimoine mondial est conçue comme un moyen de démocratiser le secteur touristique.

Mais on observe, comme pour le cas du Havre, que ce processus a été essentiellement « *top-down* ». La population reste peu concernée par les sites d'art rupestre et par cet effort de revalorisation des cultures sud-africaines anciennes. L'inscription au patrimoine mondial ne semble pas jouer directement dans les motivations des touristes à venir visiter la région. Et les sites d'art rupestre restent absents des brochures et guides touristiques. Le tourisme dans la région

(14) W.A.J. Okumu, *The African renaissance : History, significance and strategy*, Trenton, NJ, Africa World Press, 2002.

(15) M. Duval et B. Smith, *op. cit.*

reste toujours centré majoritairement sur l'aspect naturel. Le patrimoine des populations indigènes reste peu considéré et peu compris.

Un effort a pourtant été fait pour valoriser sur place les sites d'art rupestre, avec l'instauration du statut de *custodian* (« gardien »), confié obligatoirement à un habitant issu des communautés noires autochtones. Cette personne accompagne les touristes dans la découverte des sites d'art rupestre. Mais si l'intention est bonne, le statut du « *custodian* » reste bancal : ce n'est pas un vrai guide, il ne délivre aucune information historique ou artistique sur les inscriptions rupestres, mais a seulement le rôle de « surveiller » les touristes et vérifier qu'ils ne dégradent pas le site. De ce fait, les touristes sont peu enclins à apprécier le rôle du « *custodian* ». On observe aussi des tensions entre les « *custodians* » et des guides touristiques professionnels. Le statut peu valorisé, et peu payé, du « *custodian* » entraîne une rotation de plus en plus importante de ces derniers.

Par ailleurs, dans la culture autochtone, le site a une dimension sacrée : il s'y déroule traditionnellement la cérémonie de l'Eland, une fois par an, à proximité immédiate d'un des principaux sites d'art rupestre ouverts au tourisme, l'abri sous-roche de Game Pass. Cet événement est organisé par des membres du clan Duma, qui revendiquent une filiation avec le peuple San. Qu'a changé, à cet égard, l'inscription en 2000 du massif de l'Ukhahlamba-Drakensberg sur la liste du patrimoine mondial ? Comme l'observe Mélanie Duval, « les sites d'art rupestre occupent une place particulière dans la cosmologie san, en tant que lieux de communication avec les ancêtres et/ou de pratiques de rites initiatiques » ; et « aux pratiques des descendants san s'ajoutent celles des médecins traditionnels zoulous, ces derniers visitant les sites d'art rupestre en vue de communiquer avec les esprits de la nature » (16). Mais lors de la mise en patrimoine des sites, la norme patrimoniale est restée occidentale, s'accompagnant d'un double processus d'ouverture-fermeture : ouverture aux touristes mais fermeture du site de Game Pass aux pratiques traditionnelles des peuples autochtones, obligeant ces derniers à se reporter sur d'autres sites.

On peut déplorer sur ce point l'absence relative de suivi et de contrôle de la part de l'Unesco une fois le site inscrit. Et l'« unescoïsation » du site se traduit par l'imposition d'une conception occidentale, centrée sur la préservation, au détriment de la conception des autochtones, qui mettent davantage l'accent sur l'esprit des lieux. Un effort a été fait en ce sens : « en vue d'articuler la fréquentation touristique et les dimensions spirituelles du site, les Abatwa ont demandé en 2005 que des herbes à fonction purificatrice soient plantées le long du sentier, pour que les touristes, frôlant les végétaux, soient purifiés avant d'accéder aux peintures. Pour autant, cette purification se fait à l'insu des touristes, qui accèdent au site orné sans avoir aucune information à ce sujet. Communiquer sur les savoir-faire traditionnels a été jugé (...) comme incompatible avec la fonction

(16) Mélanie Duval, « Enjeux patrimoniaux et identitaires autour des sites d'art rupestre sud-africains. Approche multiscale à partir de la cérémonie de l'Eland », *Civilisations*, 61-1 (2012).

touristique du site, montrant ici les limites de l'intégration des savoir-faire traditionnels » (17).

Ainsi, les sites d'art rupestre sud-africains et notamment l'abri sous roche de Game Pass sont l'objet de processus d'appropriation à différentes échelles. On peut s'interroger avec Mélanie Duval : « à qui appartient encore le site de Game Pass ? Aux Abatwa, descendants san en voie d'intégration aux populations bantoues ? Aux San répondants aux stéréotypes du Kalahari ? À l'ensemble des descendants san du pays, voire du sud de l'Afrique ? À l'ensemble des sud-africains *via* un affichage national ? À l'ensemble des citoyens du monde avec le label Unesco ? Sur ce dernier point, il s'agirait de mesurer les effets du classement Unesco. En même temps qu'il apporte une reconnaissance internationale, le label confère une valeur universelle qui peut conduire à une forme de dépossession dans la mesure où l'objet patrimonialisé n'appartiendrait pas plus aux uns qu'aux autres » (18).

L'Afrique étant gravement sous-représentée sur la liste du patrimoine mondial, l'Unesco a créé, en partie pour compenser ce déséquilibre, la liste du patrimoine immatériel. Sur cette liste a été classé, entre autres, en 2005, le « *kankurang* » et le rite d'initiation en société mandingue, présentés par le Sénégal et la Gambie (c'est d'ailleurs un des premiers cas de candidature plurinationale). Cette cérémonie de masques, pratiquée au cours des rites de circoncision et d'initiation, se voit ainsi curieusement légitimée sur le plan international alors qu'elle était considérée auparavant, comme l'avait observé l'ethnologue Ferdinand De Jong, comme « une tradition dégénérée » (19). Cette cérémonie se caractérise par des costumes chamarrés, fabriqués en écorce, qui couvrent tout le corps, et à partir de matériaux industriels récupérés comme des sacs de riz.

La cérémonie des masques du *kankurang* est l'une des traditions culturelles des Mandingues, qui vivent en Guinée-Conakry, en Guinée-Bissau, au Sénégal et en Gambie. Le masque couvre tout le corps, et l'homme déguisé en *kankurang* tient dans chaque main un coutelas, ce qui rend son apparition mystérieuse et terrifiante. Il annonce son arrivée par un cri puissant au son duquel les spectateurs partent se cacher en courant. Il est généralement accompagné par une dizaine de jeunes hommes qui portent des bâtons et menacent de frapper les spectateurs, souvent nombreux. La cérémonie peut donner lieu à des scènes violentes.

Dans le dossier de candidature pour l'Unesco, le *kankurang* a été présenté comme relevant du patrimoine culturel du Kaabu (ou Gabou), le royaume le plus occidental de l'empire du Mali au Moyen Âge et aux XVI^e et XVII^e siècles, Le dossier d'inscription, « qui cite les récits de voyage des premiers explorateurs portugais sur le continent africain, utilise ainsi les bibliothèques européennes pour prouver l'ancienneté » de la coutume.

(17) *Ibid.*

(18) *Ibid.*

(19) Ferdinand De Jong, « Le secret exposé. Révélation et reconnaissance d'un patrimoine immatériel au Sénégal », *Gradhiva*, 18 (2013), p. 98-123.

L'Unesco a décidé de classer cette coutume, en insistant sur son rôle de maintien de l'ordre social, et non pas sur sa dimension subversive, pourtant réelle. « La description officielle proposée sur le site de l'Unesco fait écho à cette lecture conservatrice ». Comme l'observe Ferdinand De Jong, « cette interprétation recycle une vision nostalgique de la civilisation africaine. Le texte, qui présente le rite comme le dépositaire des valeurs mandingues, ne mentionne en réalité que celles soutenues par l'Unesco : le respect, la solidarité, etc. Il laisse de côté celles qui ne feraient pas l'unanimité auprès d'un jury international. Nulle part ne sont mentionnés les aspects de la cérémonie – par exemple la violence du masque – incompatibles avec les droits de l'homme, dont les États modernes sont supposés être les garants (...). Afin de sauver le rituel, ses aspects les plus sombres sont passés sous silence » (20).

L'Unesco entend préserver le rite, le sauver des ravages de la modernité. Il s'agit pour l'organisation de sauvegarder le rituel dans son aspect traditionnel, ancien, sans s'intéresser vraiment à ses conditions actuelles. La politique de l'Unesco a entraîné une « spectacularisation » du *kankurang*. Pour Ferdinand De Jong, c'est « un trait distinctif de la marchandisation des traditions culturelles depuis l'époque de la colonisation et des expositions universelles ». « La Gambie est une destination populaire auprès des Noirs américains qui se rendent en pèlerinage dans leur pays d'origine. Au cours du festival international Roots, qui a lieu tous les ans, des *kankurang* sont souvent organisés pour ces visiteurs, où ils sont présentés comme un patrimoine panafricain. Les touristes n'ont pas toujours la même interprétation de la cérémonie que les locaux ». Pour Ferdinand De Jong, « le fait que le *kankurang* est désormais conçu comme un patrimoine risque bien de contribuer à sa marchandisation croissante auprès des publics étrangers ». Les magasins pour touristes vendent des figurines représentant le *kankurang*, dans les rues des mannequins sont déguisés en *kankurang*, alors que dans le rituel traditionnel il est tabou de le représenter en dehors de la cérémonie, réservée d'ailleurs à quelques-uns (21). En marchandisant et en patrimonialisant cette coutume, l'Unesco et l'État gambien la banalisent et peut-être même la dévoient, la faisant passer du registre du secret rituel à celui de la reconnaissance internationale.

Un cas analogue de coutume se traduisant par le déploiement de figures masquées peut être rapproché de cet exemple. Au Japon, le « Toshidon », rituel de la veille du nouvel an, a été classé sur la liste du patrimoine immatériel de l'Unesco. Le Toshidon est pratiqué sur l'île isolée de Shimo-Koshikijima, dans le sud-ouest du Japon. Comment la reconnaissance par l'Unesco de ce rituel a-t-elle affecté la perception par la communauté internationale de ce patrimoine et son déroulement ? Le Toshidon se traduit par le défilé de figures masquées en démons, qui vont de maisons en maisons et effraient les enfants. Le classement du site a en-

(20) *Ibid.*

(21) *Ibid.*

traîné son étude universitaire, l'apposition d'affiches mettant en valeur ce rituel, etc. Mais selon Michael Dylan, le classement de cette pratique la décontextualise, la transformant en un artefact culturel dissocié de son contexte social complexe. Il en résulte, pour les habitants de l'île, un processus de « défamiliarisation » (22).

Un autre cas de patrimoine immatériel africain promu par l'Unesco peut être comparé. En 1994, l'Unesco a lancé l'itinéraire intercontinental de « la route de l'Esclave ». Il est dit intercontinental car il entend unir les peuples africains, amérindiens et européens. Le circuit commence au Bénin, dans la ville côtière de Ouidah, située à quarante kilomètres à l'ouest de la capitale économique Cotonou (23). Ouidah a été l'un des ports négriers les plus importants d'Afrique. La Route de l'Esclave est à la fois un programme international et un parcours en terre battue, long d'un peu plus de trois kilomètres, qui passe par des lieux-clés de la mémoire de l'esclavage, comme l'Arbre de l'Oubli, la place aux enchères, la case *zomai*, le mémorial dans le village de Zoungbodji, l'Arbre du Retour, la Porte du Non-Retour. Ces lieux sont reliés par 22 sculptures qui entendent rappeler la souffrance des captifs, la dimension sacrée des cultes *vodun*, et la puissance des souverains d'Abomey qui ont dominé le territoire jusqu'au XVIII^e siècle. La Porte du Non-Retour, en particulier, faisant face à la mer sur la plage, a été inaugurée lors de la journée internationale de la Tolérance, le 30 novembre 1995, par le président de la République du Bénin de l'époque, Nicéphore Soglo, ainsi que par le secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali, et par le directeur général de l'Unesco, Federico Mayor (24). Or, selon l'historien Robin Law, en réalité toutes ces étapes et ces lieux distingués par l'Unesco ne correspondent pas à la réalité historique : il n'y aurait jamais eu de « place aux enchères », mais les esclaves étaient vendus à l'entrée des maisons des différents négriers ; la réalité historique d'un Arbre de l'Oubli et d'un Arbre du Retour est aussi remise en cause par Robin Law (25).

Aujourd'hui, comme l'observe Gaetano Ciarcia, « la Route de l'Esclave se présente dans un état d'abandon dû en partie à l'incurie des institutions ; cette négligence est aussi le reflet d'un manque d'intérêt réel et de financements qui, après la fin du mandat du président Soglo, a caractérisé les politiques nationales de valorisation du patrimoine. D'ailleurs, les espoirs d'un développement d'un tourisme culturel au début des années 1990 se sont envolés par manque d'investissement conséquent de la part de l'Unesco et de l'État » (26). Par ailleurs,

(22) Michael Dylan Foster, « The Unesco Effect : Confidence, Defamiliarization, and a New Element in the Discourse on a Japanese Island », *Journal of Folklore Research*, Vol. 48, No. 1, janvier-avril 2011, p. 63-107.

(23) Gaetano Ciarcia, « L'oubli et le retour. Figures d'une épopée mémorielle sur la Route de l'Esclave au Bénin », *L'Homme*, 2013/2, n°206, p. 89-119.

(24) *Ibid.*

(25) Robin Law, *Ouidah. The Social History of a West African Slaving « Port »*, Athens, Ohio University, 2004.

(26) G. Ciarcia, *op. cit.*

« la Route de l'Esclave est devenue l'objet d'affrontements plus ou moins larvés entre plusieurs entrepreneurs privés, issus de la 'société civile' qui, profitant d'une juridiction défaillante en matière de protection du patrimoine national, ont occupé des terrains se trouvant sur l'itinéraire officiel ou lui étant adjacents » (27).

L'effort du pays pour que le site soit classé sur la liste du patrimoine mondial se heurte à des écueils, et notamment à des éléments qui en entravent l'authenticité : en effet, l'Unesco reproche la présence de constructions plus récentes qui entraînent une altération architecturale du site ; l'Unesco déplore aussi la présence de statues représentant les rois aboméens, qui « interdisent, d'après certains responsables du patrimoine, une lecture éminemment anti-esclavagiste et acceptable (...) du passé de l'esclavage dans la région ». En effet, le même site abrite des éléments architecturaux qui symbolisent deux mémoires différentes : la mémoire de l'esclavage, et la mémoire du prestige des anciens souverains du Danhomé, supposés préfigurer l'État moderne béninois.

Ces exemples montrent à quel point les enjeux patrimoniaux sont mêlés à des enjeux économiques, sociaux, politiques, et à des enjeux de domination, culturelle ou matérielle.

En outre, par l'importance du rôle des fonctionnaires et experts occidentaux dans la mise en œuvre de la convention de l'Unesco sur le patrimoine mondial de 1972 et de la liste du patrimoine mondial, on peut aussi reprocher à l'Unesco d'imposer aux pays du Sud une conception « occidentale » du patrimoine, d'orienter leur patrimonialisation de sites culturels dans le sens le plus susceptible de plaire aux touristes occidentaux, qui les éloigne de leur sens originel.

Quant à la convention sur le patrimoine immatériel, elle place sur un pied d'égalité l'objet patrimonialisé et les artisans de ce patrimoine, désignés sous le terme de « communautés » (28). Elle accorde une place et un rôle très importants à ces « communautés », terme répété onze fois dans le texte de la convention. Que recouvre ce terme omniprésent ? Le terme de « communautés » est important dans le langage anglo-saxon, particulièrement aux États-Unis (« *community* »). Théorisé à l'origine par le sociologue et philosophe allemand Ferdinand Tönnies avec son ouvrage *Communauté et société* en 1887, ce terme désigne un groupe social caractérisée par l'attachement, l'affection qu'éprouve l'individu, envers sa famille (lien de sang), son village ou son quartier et ceux qui y habitent (lien d'amitié) et les pratiques coutumières et religieuses y existant. En effet, aux États-Unis, l'intégration de l'individu dans son quartier autour du lieu fédérateur qu'est l'église est un impératif important. Ainsi, dans cette notion de communauté, l'aspect religieux est sous-jacent. Le terme de communautés peut aussi

(27) *Ibid.*

(28) Mahalia Coujitou, *La « revanche des sous-cultures » ? La participation des communautés à l'application de la Convention pour la sauvegarde du Patrimoine Culturel Immatériel de l'Unesco*, mémoire de 4^e année, IEP de Strasbourg, 2014, p. 10.

désigner les peuples dits indigènes ou autochtones. On observe aussi dans la convention du patrimoine immatériel l'idée anglo-saxonne d'« *empowerment* », traduisible par « prise de pouvoir » (des communautés). Il s'agit de revaloriser les petits, les humbles, les peuples dominés (autochtones) ; c'est ainsi qu'on peut avec Mahalia Coujitou, qualifier la convention du patrimoine immatériel de « revanche des sous-cultures » (29). Cependant, à mettre ainsi sur un piédestal de vieilles pratiques obsolètes, caduques, des façons de faire dépassées, ne court-on pas un risque d'obscurantisme ou du moins de retour à un traditionalisme rétrograde ? Ainsi certaines des pratiques que l'Unesco est amenée à valoriser pouvaient présenter des aspects presque misogynes, machistes, ou antisémites, ce qui ne va pas sans poser problème (30).

Enfin, il existe une tension entre l'idée d'« identité » et l'idée de diversité culturelle, entre l'idée d'universalisme et celle de multiculturalisme. La convention du patrimoine immatériel affirme que le patrimoine immatériel procure aux communautés « un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle ». Or ces deux éléments (sentiment d'identité et respect de la diversité culturelle) ne vont pas forcément de pair ; au contraire, ils peuvent paraître opposés.

On peut donc conclure que le « patrimoine mondial » est une notion importante qui s'est imposée depuis les années 1970 dans l'ensemble des États membres des Nations Unies. C'est une grande réussite pour l'Unesco d'avoir réussi à la promouvoir. Grâce à cette notion, nombre de sites ont pu être préservés et mis en valeur. Le déséquilibre Nord/Sud qu'on observe sur la liste du patrimoine mondial n'est que le reflet d'une inégalité économique, sociale et culturelle persistante que l'Unesco œuvre à combler. La mise en place de la convention du patrimoine immatériel en 2003 permet de compléter utilement la convention de 1972 en y ajoutant des expressions culturelles menacées de disparition. Cette nouvelle convention permet de mieux prendre en compte et de valoriser les cultures des peuples et communautés des pays du Sud.

À l'heure où le tourisme devient un phénomène mondial massif (il a concerné plus d'un milliard de personnes en 2013 et a généré 1400 milliards de dollars de recettes), les notions apparemment apolitiques et consensuelles de « patrimoine mondial » et de « patrimoine immatériel » sont en tout cas l'objet de d'enjeux éminemment politiques et d'implications économiques d'une importance capitale pour l'image et la place des États sur la scène internationale.

Chloé MAUREL (IHMC-CNRS)

(29) *Ibid.*

(30) C'est le cas par exemple du mystère d'Elche, inscrit en 2008, qui avait un caractère antisémite, caractère ensuite gommé après l'inscription au patrimoine immatériel. Cf. Michel Melot, « L'humanité à la recherche de son patrimoine », dans Lardellier Pascal (dir.), *La métamorphose des cultures. Sociétés et organisations à l'ère de la globalisation*, Dijon, Editions Universitaires de Dijon, collection « Sociétés », octobre 2011, p. 32 et <http://www.unesco.org/culture/ich/index.php?lg=fr&pg=00011&RL=00018>

2016

Revue
d'histoire
diplomatique

N°2

sommaire

Hommage à Louis Dauge

107

STEPHEN A. SCHUKER

J.M. Keynes et les Réparations (2^e partie)

109

LAURENT CESARI ET CHLOÉ MAUREL

Soixante-dixième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (ONU)

125

MARIEKE LOUIS

**Les membres « permanents » de l'Organisation internationale du travail
Un siècle de contestations**

128

ELLEN JENNY RAVNDAL

**La mission la plus impossible au monde :
Le Secrétaire général Trygve Lie face à la Guerre froide, 1946-1953**

145

SAMUEL MISTELI

**Prendre en compte la décolonisation :
les débuts de la Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies (1958-1965)**

162

CHLOÉ MAUREL

Le patrimoine mondial de l'Unesco, objet d'enjeux et de tensions (de 1972 à nos jours)

177

BOB REINALDA

**La création des organisations pour les réfugiés :
Continuités entre la Société des Nations et les Nations Unies**

193

Compte rendu

211

Résumés

213

Revue
d'histoire
diplomatique

1887